



LE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2022

Présent(e)s :

Claude EERDEKENS, Bourgmestre
Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD, Elisabeth MALISOUX, Echevins
Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha François, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSÉN, Eddy SARTORI, Conseillers communaux
Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : Philippe RASQUIN

**9.12.OBJET : R.E.W. - Assemblée générale ordinaire du 16 décembre
Mandats de vote**

Le Conseil communal,

En séance publique,

Vu les articles L1122-20, L1122-26 § 1^{er}, L1122-30, L1523-12 § 1^{er} et § 1/1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) ;

Vu sa décision du 29 avril 2019 de s'affilier à l'intercommunale Réseau d'Energies de WAVRE, R.E.W. S.C.R.L. en abrégé, d'en devenir membre et d'accepter de recevoir, à titre gratuit, une part A au capital de l'intercommunale d'une valeur nominale de 100 € ;

Vu ses délibérations du 29 avril 2019 et du 14 septembre 2020 portant désignation des représentants de la Ville d'ANDENNE aux Assemblées générales de R.E.W. S.C.R.L., à savoir en l'occurrence MM. Françoise LEONARD et Guy HAVELANGE, Echevins, Philippe RASQUIN, Philippe MATTART et Gwendoline WILLIQUET, Conseillers communaux ;

Vu le courriel du 17 novembre 2022 de REW annonçant la tenue d'une assemblée générale ordinaire de l'intercommunale le vendredi 16 décembre 2022, à 18h30, en ses locaux sis rue Provinciale, n°265 à 1301 BIERGES ;

Vu l'ordre du jour de cette assemblée, lequel est le suivant :

1. Fixation de l'ordre du jour.
2. Indépendance des membres du conseil d'administration.
3. Ratification de la nomination du commissaire réviseur du 11 juillet 2022.
4. Validation de la liste des nouveaux membres du conseil d'administration et de l'assemblée générale s'il échet.
5. Approbation du rapport d'évaluation 2022 portant sur le plan stratégique 2021-2023 et ses propositions d'adaptation.
6. Approbation d'un plan d'adaptation 2023-2028.
7. Approbation du procès-verbal de la séance.

Vu la documentation relative à ces points ;

Sur la proposition du Collège communal,

ARRETE A L'UNANIMITE

Article 1er

Un mandat de vote est donné aux représentants prédésignés pour chacun des points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 16 décembre 2022 :

Point 1 : Fixation de l'ordre du jour

Résultat du vote : 27 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 2 : Indépendance des membres du conseil d'administration

Résultat du vote : 27 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 3 : Ratification de la nomination du commissaire réviseur du 11 juillet 2022

Résultat du vote : 27 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 4 : Validation de la liste des nouveaux membres du conseil d'administration et de l'assemblée générale s'il échet

Résultat du vote : 27 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 5 : Approbation du rapport d'évaluation 2022 portant sur le plan stratégique 2021-2023 et ses propositions d'adaptation

Résultat du vote : 27 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 6 : Approbation d'un plan d'adaptation 2023-2028

Résultat du vote : 27 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 7 : Approbation du procès-verbal de la séance

Résultat du vote : 27 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Article 2

L'attention des délégués communaux est attirée sur les dispositions de l'article L1523-12 § 1^{er} du Code de la démocratie locale et de la décentralisation suivant lesquelles les délégués communaux sont tenus de rapporter à l'assemblée générale la proportion des votes intervenus au sein du Conseil communal sur chaque point à l'ordre du jour.

Ce mandat de vote est valable pour l'assemblée générale ordinaire programmée le 16 décembre 2022, ainsi que pour toute autre assemblée générale ultérieure, avec les mêmes points à l'ordre du jour, si celle du 16 décembre 2022 ne devait pas se trouver en nombre qualifié pour siéger.

Article 3

Une expédition conforme de la présente délibération sera transmise à l'intercommunale R.E.W., ainsi qu'aux délégués communaux.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Le Président,

(s) Ronald GOSSIAUX

(s) Philippe RASQUIN

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre faisant fonction,

Ronald GOSSIAUX

Vincent SAMPAOLI

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,
Le Directeur général,

Le Président,

(s) Ronald GOSSIAUX

(s) Philippe RASQUIN

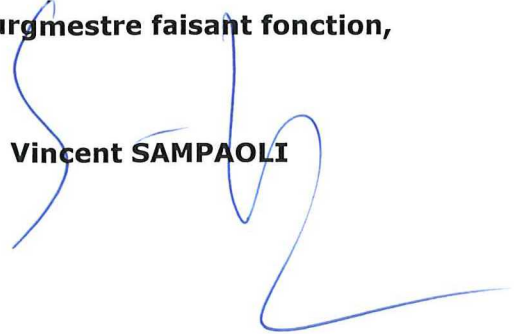
Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre faisant fonction,



Ronald GOSSIAUX



Vincent SAMPAOLI